

Paris, le 4 avril 2020

Monsieur David Belliard

Président du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Madame Fatoumata Koné

Vice-présidente du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Monsieur Adrien Taquet,

Secrétaire d'État chargé de la Protection de l'Enfance
auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Secrétaire d'État,

Alors que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré il y a bientôt deux semaines en France, la situation des jeunes isolés étrangers demeure extrêmement préoccupante à Paris.

La fermeture du Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers de Paris (DEMIE 75) a privé de nombreux jeunes isolés de la possibilité d'être pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance. Par ailleurs, les recours déposés par les jeunes ayant été évalués mineurs par les services du DEMIE 75 ont été suspendus suite au confinement, laissant ce public totalement livré à lui-même : les mises à l'abri opérées par le 115 sont en effet réservées aux adultes.

Les élu.e.s du groupe écologiste au Conseil de Paris souhaitent vous alerter sur le double risque que courent ces jeunes à la rue, à la fois pour eux-mêmes car ils sont davantage exposés à une contamination au COVID-19 et pour autrui avec les risques de transmission accrus dans ces conditions sanitaires indignes.

Dans un courrier adressé à l'ensemble des présidents de conseils départementaux en date du 21 mars 2020, vous avez rappelé que la « *priorité doit être donnée à leur mise à l'abri quand bien même les conditions de l'évaluation de la minorité sont perturbées. La protection des mineurs et notamment de ceux se présentant comme mineurs non accompagnés, doit être garantie par des mises à l'abri systématiques* ». Le 22 mars, vous avez également annoncé sur les réseaux sociaux que chaque jeune qui en ferait la demande, « évalué mineur ou majeur », serait mis à l'abri par les services de l'Etat et des départements.

Or, dans un signalement adressé le 2 avril dernier au procureur de la République de Paris, avocats, ONG et associations qui accompagnent au quotidien ces jeunes en dénombrent plus



de 200 aujourd'hui à Paris. Une grande partie de ces jeunes est actuellement prise en charge par des associations qui se substituent ainsi à l'Etat et au département pour les protéger des dangers de la rue. La trésorerie de ces associations étant en diminution constante, elles ne seront très bientôt plus en mesure de financer ces hébergements en hôtel. La menace d'un retour à la rue en période de confinement plane donc sur ces jeunes, ce qui est non seulement intolérable mais également dangereux, les exposant désormais aux risques de contamination par le coronavirus.

Face à cette situation, la Ville de Paris a proposé de co-financer avec l'Etat une structure d'hébergement spécifique pour ce public. Cette demande n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour, il s'agit pourtant là d'une mesure d'urgence sanitaire et prioritaire visant à mettre ce public en sécurité.

Par conséquent, nous vous demandons solennellement :

- le financement des chambres d'hôtel hébergeant certains de ces jeunes à la place des associations sur lesquelles pèse actuellement cette charge financière, et ce dans les plus brefs délais ;
- la réquisition de tous les lieux adaptés à l'hébergement de ces jeunes dans le contexte de pandémie, comme les internats des collèges et lycées de Paris et sa région ;
- le co-financement d'une structure d'accueil de jour et de nuit pour l'ensemble des jeunes isolés (mineurs ou majeurs) qui en font la demande, comme cela a été proposé par la Ville de Paris.

Nous avons en parallèle suggéré à la Ville de Paris la mobilisation de plusieurs lieux pour héberger ces jeunes : la résidence étudiante de 92 studios de la Régie immobilière de la ville de Paris et l'internat du collège Thomas Mann dans le 13e arrondissement, les auberges de l'association Maisons Internationales de la Jeunesse et des Étudiants (MIJE) dans le Marais, les loges des théâtres de la Ville (comme celles du Théâtre des Abbesses), ou encore le bâtiment du 14, avenue Parmentier dans le 11e arrondissement.

Dans l'attente d'une mise en œuvre rapide de ces mesures, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de nos meilleurs sentiments.

David Belliard

Fatoumata Koné